Financé par
l'Union européenne

EMN
European Migration Network

Enseignement et formation professionnels des demandeurs et bénéficiaires de protection internationale

Note de synthèse du Réseau européen des migrations

Novembre 2025

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette note de synthèse a été produite par le Réseau européen des migrations (REM), qui comprend les points de contact nationaux du REM (PCN du REM) dans les pays membres (États membres de l'UE à l'exception du Danemark) et les pays observateurs (NO, GE, MD, UA, ME, AM, RS, MK, AL) du REM, la Commission européenne et est soutenu par le prestataire de services du REM.

Cette note de synthèse ne reflète pas nécessairement les opinions et les points de vue de la Commission européenne, du prestataire de services du REM, des PCN du REM, et ses conclusions ne les engagent aucunement. De même, la Commission européenne, le prestataire de services du REM et les PCN du REM déclinent toute responsabilité quant aux utilisations faites des informations fournies.

NOTE EXPLICATIVE

Cette note de synthèse a été préparée sur la base des contributions nationales de [26] PCN du REM (AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, SE, SI, SK et RS) collectées via une question ad hoc du REM élaborée par les PCN du REM pour assurer, dans la mesure du possible, la comparabilité. Les informations contenues dans cette note de synthèse concernent la situation dans les pays membres et observateurs du REM mentionnés ci-dessus jusqu'en mars 2025.

Les statistiques ont été obtenues auprès d'Eurostat, d'autorités nationales et d'autres bases de données (nationales).

DATE DE PUBLICATION

Novembre 2025

Réseau européen des migrations (REM), « Enseignement et formation professionnels des demandeurs et bénéficiaires de la protection internationale », [Date], [URL].

EN SAVOIR PLUS

Site web du REM : http://ec.europa.eu/emn
Page LinkedIn du REM : https://www.linkedin.com/company/european-migration-network
Compte du REM sur X : https://twitter.com/emnmigration
Page YouTube du REM : https://www.youtube.com/@EMNMigration

Icônes réalisées par Freepik à partir de www.flaticon.com et vecteezy.com. Source image de couverture : iStockphoto

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS CLÉS 4

2. INTRODUCTION 4

2.1 Objectif et champ d'application de la note de synthèse 4

2.2 Contexte et justification 5

3. ORGANISATION DE PROGRAMMES D'EFP POUR LES BPI ET/OU LES DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE .....

3.1. Conditions d'admission 6

3.2. Institutions responsables 6

3.3. Programmes d'EFP pour les demandeurs mineurs 7

3.4. Prise en compte des pénuries sur le marché du travail 7

3.5. Validation des compétences, connaissances et/ou aptitudes préalables 8

3.6. Formation sur les compétences d'entrepreneuriat et la création d'entreprise 8

4. MÉCANISMES D'INCITATION ET OBLIGATIONS 9

4.1. Mesures d'incitation destinées aux participants 9

4.2. Mesures d'incitation destinées aux employeurs 10

4.3. Obligations de participation 11

5. NOMBRE ET NATIONALITÉ DES PARTICIPANTS AUX PROGRAMMES D'EFP 11

6. BONNES PRATIQUES ET DÉFIS 12

6.1. Bonnes pratiques 12

6.2. Défis 13

1. INFORMATIONS CLÉS

- La majorité des pays membres du REM et la Serbie permettent aux demandeurs et/ou bénéficiaires de protection internationale (BPI) d'accéder aux programmes standards d'enseignement et de formation professionnels (EFP) dans les mêmes conditions que leurs propres ressortissants et les autres ressortissants de pays tiers/étrangers en séjour régulier. Environ un tiers des pays ayant répondu à la question ad-hoc n'incluent que les BPI dans les programmes standards d'EFP, tandis qu'environ deux tiers incluent à la fois les BPI et les demandeurs de protection internationale dans les programmes standards d'EFP[1].
- Onze pays membres du REM offrent des programmes spécifiques d'EFP aux BPI et/ou bénéficiaires de protection internationale.
- Parmi ceux-ci, cinq pays proposent des programmes d'EFP exclusivement destinés aux BPI et trois pays proposent ces programmes à la fois aux BPI et aux demandeurs de protection internationale. La Lituanie a des projets destinés à ces deux catégories.
- Six pays proposent des programmes d'EFP spécifiquement destinés aux BPI et/ou aux demandeurs de protection internationale en réponse aux pénuries sur le marché du travail.
- La France, l'Italie et les Pays-Bas proposent des programmes d'EFP spécifiques pour les BPI et/ou les demandeurs de protection internationale de 16 à 18 ans.
- Les institutions chargées des programmes nationaux d'EFP sont principalement celles qui sont responsables de l'emploi, telles que les services publics de l'emploi (SPE) et les ministères du Travail et/ou de l'Emploi, ainsi que les bureaux spéciaux liés à l'emploi.
- Quatorze pays valident systématiquement les connaissances, aptitudes et/ou compétences préalables de tout candidat à l'EFP, le processus d'évaluation étant le même pour les BPI et les demandeurs de protection internationale que pour leurs propres ressortissants. La Grèce et l'Italie ont mentionné un processus spécial de validation des compétences, connaissances et/ou aptitudes pour les BPI et les demandeurs de protection internationale.
- La France, l'Italie et les Pays-Bas proposent des programmes spécialisés axés sur l'entrepreneuriat et le soutien à la création d'entreprise pour les BPI. Ils couvrent une série de sujets tels que l'établissement d'un plan d'entreprise, la gestion financière, les impôts et les obligations juridiques.
- La majorité des pays membres du REM ayant répondu et la Serbie proposent des incitations standards aux participants aux programmes d'EFP (ex : des allocations financières et de transport). La Grèce et l'Italie ont fait état de mesures d'incitation ciblant les BPI et les demandeurs de protection internationale, la Grèce accordant des allocations pour le logement aux anciens mineurs non accompagnés âgés de 18 à 21 ans suivant des programmes d'EFP.
- Quatre pays proposent des incitations spécifiques pour les employeurs, pour les BPI et pour les demandeurs de protection internationale, notamment des incitations financières telles que des allègements fiscaux et des subventions, et des incitations non financières telles que le soutien à l'intégration par la traduction et le mentorat.
- L'Italie impose aux BPI et aux demandeurs de protection internationale l'obligation de suivre en intégralité les programmes d'EFP, par exemple en participant à la majorité des heures de formation prévues, afin d'éviter la suspension des allocations et la perte de l'éligibilité à l'activation d'un nouveau parcours de formation. Dix pays membres du REM exigent que tous les participants aux programmes d'EFP remplissent diverses obligations (par exemple, la présence aux cours).
- Les autorités publiques de sept pays ayant répondu disposent de données sur le nombre de BPI et de demandeurs de protection internationale ayant participé à des programmes d'EFP.
- Les bonnes pratiques comprennent la collaboration avec le secteur privé, la combinaison des programmes d'EFP avec un travail, la création de guichets uniques pour l'offre d'EFP, la reconnaissance des acquis de l'apprentissage, l'implication d'accompagnants et l'utilisation de supports de communication.
- Les contraintes et les difficultés comprennent les barrières linguistiques, les défis liés à la reconnaissance des acquis de l'apprentissage et le manque de programmes d'EFP adaptés aux BPI et aux demandeurs de protection internationale.

2. INTRODUCTION

2.1 Objectif et champ d'application de la note de synthèse

Cette note de synthèse du REM vise à :

- Identifier les procédures existantes dans les pays membres et observateurs du REM qui permettent aux BPI et aux demandeurs de protection internationale d'accéder à l'EFP.
- Examiner les dispositifs d'incitation utilisés par les pays membres et observateurs du REM pour encourager les BPI et les demandeurs de protection internationale à s'inscrire dans des programmes d'EFP.
- Fournir des exemples de bonnes pratiques et de défis rencontrés par les pays membres et observateurs du REM dans la mise en œuvre de programmes d'EFP pour les BPI et les demandeurs de protection internationale.

Cette note de synthèse met l'accent sur les programmes d'EFP proposés par les autorités publiques aux BPI et aux demandeurs de protection internationale qui ont accès au marché du travail, soit gratuitement, soit grâce à un financement partiel fourni par les autorités publiques. Dans cette note, les programmes d'EFP désignent les programmes visant à doter les BPI et les demandeurs de protection internationale des connaissances, aptitudes et compétences requises par le marché du travail, y compris les possibilités d'EFP initiale et continue[2].

[1] Note au lecteur : la section concernant les informations clés fournit un résumé des principales informations contenues dans la note de synthèse. Pour faciliter la lecture, les informations clés ne contiennent pas de notes de bas de page. Veuillez noter que les pays membres et observateurs du REM mentionnés dans les informations clés sont listés en détail dans les sections concernées.

[2] Recommandation du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience, 2020/C417/1, p. 4, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020H1202(01).

2.2 Contexte et justification

L'intégration durable sur le marché du travail est cruciale pour réussir l'inclusion des migrants dans les sociétés d'accueil et pour maximiser leur impact positif sur l'économie de l'Union européenne (UE). L'EFP peut contribuer positivement à ces deux objectifs. Comme indiqué dans le plan d'action de l'UE en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027, un EFP de qualité avec une forte dimension d'apprentissage par le travail pourrait aider les migrants à entrer sur le marché du travail et renforcer leur intégration[3], tandis que l'examen à mi-parcours du plan d'action publié en juin 2025 a mis en évidence le fait qu'il restait nécessaire d'offrir des accès mieux adaptés à l'enseignement et à la formation professionnels[4]. De même, une analyse de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) suggère que les programmes d'EFP sont un outil efficace pour permettre aux migrants d'entrer sur le marché du travail, d'entrer en contact avec la culture de travail locale, de développer des réseaux sociaux et de trouver des emplois correspondant à leurs compétences, qualifications et aspirations[5]. L'importance de l'EFP est encore soulignée dans la recommandation du Conseil de 2020 en matière d'enseignement et de formation professionnels[6], qui insiste sur la nécessité d'adapter et d'élargir considérablement les programmes d'EFP pour les adultes.

Compte tenu de leur potentiel pour renforcer l'égalité des chances en favorisant l'inclusivité et l'accessibilité, en particulier pour les groupes vulnérables tels que les BPI et les demandeurs de protection internationale, l'UE s'est engagée à promouvoir des politiques d'EFP efficaces[7]. Les règles applicables aux demandeurs de protection internationale et aux BPI concernant l'accès à l'EFP sont fixées dans la directive 2024/1346/UE (refonte de la directive relative aux conditions d'accueil[8]) et le règlement (UE) 2024/1347 (règlement « Qualification »[9]). Conformément à l'article 18 de la refonte de la directive relative aux conditions d'accueil, les États membres de l'UE sont tenus de veiller à ce que les demandeurs de protection internationale aient accès à des formations professionnelles pour les aider à trouver un emploi. L'article 17, paragraphe 3, point (c), introduit une nouvelle disposition par rapport à la version précédente de la directive : une fois que les demandeurs ont accès au marché du travail, ils bénéficient de l'égalité de traitement avec les ressortissants du pays en ce qui concerne l'accès à la formation professionnelle. Cela vise à soutenir davantage leur employabilité et leur intégration à long terme. Une vision similaire de l'EFP comme outil important facilitant l'accès à l'emploi se reflète dans le règlement « Qualification » qui, dans son article 28, oblige les États membres de l'UE à garantir l'accès à des possibilités d'éducation liées à l'emploi pour les BPI. L'article 35, paragraphe 1, reconnaît explicitement la formation professionnelle comme une mesure de soutien à l'intégration.

Néanmoins, des obstacles à la participation des BPI et des demandeurs de protection internationale à l'EFP persistent, par exemple en raison d'un manque d'informations ou à cause des barrières linguistiques[10]. Des recherches ont montré que pour renforcer l'intégration des réfugiés adultes sur le marché du travail, il faut adapter les processus de sélection et les procédures d'EFP aux besoins et aux capacités spécifiques des réfugiés, afin qu'ils puissent bénéficier pleinement de l'EFP et effectuer une transition en douceur vers le marché du travail. Il s'agit notamment d'assouplir les conditions d'admission ou de mettre l'accent sur l'identification des aptitudes et compétences non formelles, ainsi que sur la motivation[11].

La collecte d'informations sur l'EFP en tant que mesure d'intégration sur le marché du travail, bien que pertinente, n'a pas été pleinement abordée par le REM à ce jour.

---

[3] Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027, SWD(2020) 290 final, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX%3A52020DC0758

[4] Commission européenne, Examen à mi-parcours du plan d'action de la Commission en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX-:52025SC0162

[5] OCDE, Jeon, S., « Unlocking the Potential of Migrants: Cross-country Analysis » (Libérer le potentiel des migrants : Analyse transnationale), Examens de l'OCDE sur l'éducation et la formation professionnelles, 2019, pp. 11-34, https://doi.org/10.1787/045be9b0-en

[6] Recommandation du Conseil, op. cit, p. 6 ; Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), « Un allié dans la transition écologique - L'EFP, et en particulier l'apprentissage professionnel, peuvent fournir les compétences nécessaires à l'écologisation des emplois et contribuer à les définir », 2022, https://data.europa.eu/doi/10.2801/712651 ; Cedefop, « The green employment and skills transformation – Insights from a European Green Deal skills forecast scenario » (Transformation de l'emploi et des compétences verts - Enseignements d'un scénario prévisionnel d'un Pacte vert pour l'Europe sur les compétences), 2021, https://data.europa.eu/doi/10.2801/112540

[7] Commission européenne, « Enseignement et formation professionnels : Des compétences pour aujourd'hui et pour demain », 2022, p. 17, https://op.europa.eu/webpub/empl/VET-skills-for-today-and-future/pdf/KE0621179FRN.pdf

[8] Directive (UE) 2024/1346 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant une protection internationale, pp. 20-21 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ%3AL_202401346

[9] Règlement (UE) 2024/1347 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire et au contenu de cette protection, modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil et abrogeant la directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil, pp. 23-24, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ%3AL_202401347

[10] OCDE, Jeon, S. op cit, pp. 16-17.

[11] Cedefop, « Creating lawful opportunities for adult refugee labour market mobility : a conceptual framework for a VET, skills and qualifications-based complementary pathway to protection » (Créer des opportunités légales pour la mobilité sur le marché de l'emploi des réfugiés adultes : un cadre conceptuel pour une voie complémentaire à la protection, basée sur l'EFP, les compétences et les qualifications), 2019, p. 15, http://data.europa.eu/doi/10.2801/2882

3. ORGANISATION DE PROGRAMMES D'EFP POUR LES BPI ET/OU LES DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE

3.1. Conditions d'admission

Les pays membres du REM et la Serbie incluent les BPI[12], ou à la fois les BPI et les demandeurs de protection internationale[13], dans les programmes standards d'EFP, dans les mêmes conditions que leurs propres ressortissants et d'autres ressortissants étrangers ou de pays-tiers en séjour régulier. En Autriche, par exemple, les BPI sont éligibles à tous les programmes de formation professionnelle accessibles aux ressortissants autrichiens, alors que les demandeurs de protection internationale en sont exclus jusqu'à ce que leur statut juridique en matière de séjour soit clarifié. Cependant, 11 pays membres du REM ayant répondu[14] proposent des programmes spécifiques d'EFP aux demandeurs de protection internationale et/ou aux BPI. Cinq pays membres du REM ayant répondu proposent des programmes d'EFP ciblant exclusivement les BPI[15] et trois le font à la fois pour les BPI et les demandeurs de protection internationale[16].

Parmi les pays énumérés ci-dessus, quatre pays[17] proposent des programmes d'EFP spécifiques, ainsi qu'un accès aux programmes standards seulement aux BPI, et Chypre et la Grèce aux BPI et aux demandeurs de protection internationale. Séparément, cinq pays membres du REM[18] offrent des programmes d'EFP spécifiquement aux BPI et/ou aux demandeurs de protection internationale en réponse aux pénuries sur le marché du travail (voir section 3.3), et trois[19] le font pour les BPI et/ou les demandeurs de protection internationale mineurs (voir section 3.2).

Encadré 1 : Le projet IntegraSoins en Belgique

Le projet pilote IntegraSoins vise à combler la pénurie d'infirmiers et d'aides-soignants qualifiés en Belgique en proposant une formation aux bénéficiaires de protection internationale qui ont déjà une expérience dans le secteur de la santé dans leur pays d'origine. Après un processus de sélection, chaque candidat signe un contrat de travail avec un employeur du secteur de la santé. Pendant la durée de la formation, les candidats sont donc liés à un employeur membre de la Commission paritaire des établissements et des services de santé (CP330) par un contrat de travail. Une fois la formation finalisée, chaque candidat peut immédiatement entrer sur le marché du travail.

Les conditions d'admission les plus fréquentes pour pouvoir participer aux programmes d'EFP sont le statut juridique[20] ou le titre de séjour[21], un permis de travail valide ou une autorisation d'accès au marché du travail[22], l'inscription en tant que chômeur ou demandeur d'emploi auprès du service de l'emploi compétent[23], une compréhension suffisante de la langue de la formation[24], une durée minimale de séjour dans le pays d'accueil[25], et l'achèvement préalable de l'enseignement obligatoire.

3.2. Institutions responsables

Les institutions chargées de mettre en place les offres nationales d'EFP sont celles qui sont responsables de l'emploi, telles que les SPE[26], ainsi que les ministères du Travail et/ou de l'Emploi[27] ou des bureaux spéciaux liés au travail, notamment l'Inspection générale du travail - une agence exécutive - en Bulgarie, l'Office du travail en République tchèque et en Slovaquie, et l'Autorité pour le développement des ressources humaines à Chypre. Dans plusieurs pays membres du REM, les programmes d'EFP relèvent de la compétence des ministères en charge de l'Éducation[28] ou d'une agence d'éducation spécialisée, telle que l'Agence nationale suédoise pour l'enseignement professionnel supérieur. En Bulgarie, en France[29] et en Grèce, le ministère en charge de la migration est impliqué dans l'offre de programmes d'EFP aux BPI et aux demandeurs de protection internationale. En Irlande, les programmes d'EFP standards relèvent du département de la Formation continue, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Science (*Department of Further and Higher Education, Research, Innovation and Science* - DFHERIS) et sont mis en œuvre par les comités d'enseignement professionnel (*Education and Training Board* - ETB) locaux. Le DFHERIS assure également la coordination avec d'autres ministères concernés, principalement le ministère de la Protection sociale, qui est responsable des mesures d'aide sociale, et le ministère de la Justice, en ce qui concerne l'éligibilité des BPI et des demandeurs de protection internationale.

[12] BE, BG, EE, HR, HU, LT (demandeurs de protection internationale mineurs également éligibles aux programmes d'EFP), PL, SE, SK et RS.
[13] AT (les demandeurs de protection internationale ont besoin d'un permis de travail), BE, CY, EL, ES (uniquement les personnes âgées de moins de 18 ans), FI (s'ils ont un statut légal), FR (l'accès au marché du travail peut être accordé à un demandeur de protection internationale lorsque l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, pour des raisons non imputables au demandeur, n'a pas pris de décision dans les six mois suivant le dépôt de la demande), IE (demandeurs seulement après six mois et si une autorisation d'accès au marché du travail leur a été accordée), IT, LU, LV, MT, NL, PL (demandeurs après six mois), PT, SI (demandeurs après trois mois).
[14] BE, BG, CY, CZ, EL, FR, IT, LT, NL, PT, SE.
[15] BE, BG, CZ (dans le cadre du programme d'intégration de l'État ; projets spéciaux), FR, LT (projets spéciaux).
[16] CY (projets spéciaux), EL, LT (projets spéciaux).
[17] BE, BG, FR, LT.
[18] EL, IT, NL, PT, SE.
[19] IT, FR et NL
[20] FI (n'exclut pas les demandeurs de protection internationale, car ils reçoivent un statut juridique une fois leur demande de protection internationale déposée), SK.
[21] EL, IT, LT.
[22] AT (demandeurs de protection internationale uniquement), CY (ou être déjà légalement employé), EE, FI, FR (voir NBP 13), IE (les demandeurs sont éligibles à l'EFP six mois après avoir déposé leur demande de protection internationale et s'ils ont obtenu avec succès une autorisation d'accès au marché du travail), LT, LU (les demandeurs doivent demander un permis de travail temporaire, les BPI ne sont pas soumis à cette obligation).
[23] BE, CY, CZ, EE, HR, LV, PL, SI, SK.
[24] BE, EE, IT (un niveau minimum de maîtrise de l'italien (A1 ou A2) est souvent requis, mais des cours de langue sont proposés parallèlement à la formation technique), LU, LV, NL, SK.
[25] FR, IE, SI.
[26] BE (différents SPE pour chaque région), BG, CY (pour l'enregistrement des chômeurs), EE, HR, IT, LT, LU (l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) fournit un soutien, des informations et des conseils sur les apprentissages pour les adultes), LV, MT, PL, SE, SI, SK et RS.
[27] BG, CY, CZ, FR, IT, NL.
[28] BG, EE, EL, ES, IE, IT, LT, LU, LV, NL.
[29] FR : les principaux acteurs sont le ministère de l'Intérieur, les ministères du Travail et du Logement, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, le SPE, les organisations non gouvernementales (ONG) locales.

Dans quatre pays membres du REM[30], les programmes d'EFP ont une administration décentralisée, avec des compétences importantes attribuées aux régions[31] ou aux municipalités[32]. Aux Pays-Bas, c'est le cas pour certains programmes d'EFP.

Si les institutions susmentionnées détiennent la responsabilité globale de l'EFP dans chaque pays, la mise en œuvre des programmes est confiée à des prestataires de services spécialisés dans huit pays, principalement des centres publics d'éducation pour adultes[33] mais aussi des entreprises privées[34]. Au Luxembourg, les chambres professionnelles et la société civile apportent également leur soutien.

3.3. Programmes d'EFP pour les demandeurs mineurs

La majorité des pays ayant répondu[35] ne proposent pas de programmes d'EFP spécifiques pour les BPI ou les demandeurs de protection internationale âgés de 16 à 18 ans. Toutefois, ils peuvent participer aux programmes d'EFP standards conformément aux conditions applicables à tous les participants potentiels (voir section 3.1) et à celles applicables aux mineurs nationaux. Des mesures ciblées visant à faciliter leur accès ou à soutenir leur passage à l'âge adulte au sein du système d'EFP ne sont généralement pas prévues.

Il y a trois exceptions en Italie, en France et aux Pays-Bas. En Italie, les autorités publiques proposent des programmes d'EFP accessibles aux BPI mineurs et aux demandeurs de protection internationale âgés de 16 à 18 ans. Par exemple, les organismes de formation financées par le programme PERCORSI[36] mettent en place des parcours d'emploi par le biais de stages professionnels pour les mineurs non accompagnés atteignant la majorité (jusqu'à 23 ans). La France propose des ateliers d'intégration pour faciliter la participation de BPI atteignant la majorité dans les programmes d'EFP. Aux Pays-Bas, des classes passerelles spéciales (*schakelklassen*) sont proposées aux BPI et aux demandeurs de protection internationale. Ces classes font partie de l'enseignement secondaire et sont axés sur l'amélioration de la langue néerlandaise, des compétences académiques et de l'orientation professionnelle. Les étudiants suivent généralement des classes passerelles internationales pendant deux ans, après quoi ils peuvent poursuivre l'enseignement secondaire normal ou s'orienter vers l'enseignement professionnel. De nombreux établissements d'enseignement secondaire proposent ces classes pour aider les étudiants mineurs à répondre aux exigences d'entrée et à réussir dans l'enseignement supérieur.

3.4. Prise en compte des pénuries sur le marché du travail

Six pays membres du REM[37] proposent des programmes d'EFP spécifiquement destinés aux BPI et/ou aux demandeurs de protection internationale en réponse aux pénuries sur le marché du travail. Par exemple, la Grèce forme les réfugiés dans huit secteurs en forte demande, dont l'agriculture et la construction, l'Italie prépare les migrants vulnérables (y compris les demandeurs de protection internationale et les BPI) au travail dans le secteur de la construction, et le Portugal propose des programmes d'EFP dans le domaine du tourisme aux BPI et aux demandeurs de protection internationale. Les Pays-Bas mettent en œuvre divers projets visant à permettre aux BPI d'aller vers les secteurs des chemins de fer et des soins de santé. De même, la Suède donne la priorité à des secteurs tels que les soins de santé, les transports et la gastronomie dans ses programmes d'EFP pour les BPI, tout en promouvant également les professions de mécanicien automobile et d'opérateur de machines.

Quinze pays ayant répondu[38] proposent des programmes d'EFP directement en réponse aux pénuries existantes sur le marché du travail dans le cadre de leur programme standard ciblant l'ensemble de la population et sans mettre l'accent sur les BPI ou les demandeurs de protection internationale. Chypre, la République tchèque, l'Irlande, la Lettonie et la Lituanie s'appuient sur les prévisions d'emploi et l'identification des écarts en matière de compétences pour améliorer l'adéquation de leurs offres d'enseignement et de formation au marché du travail.

Les secteurs prioritaires pour les programmes sont la santé et la protection sociale, l'hôtellerie et le tourisme, l'artisanat, le bâtiment, le transport et la logistique, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'industrie, l'agriculture et l'administration.

Tableau 1 : Secteurs prioritaires pour les programmes d'EFP en réponse aux pénuries de main d'œuvre

Secteur	Pays
Services sociaux et soins de santé	AT, BE, CZ, EE, EL, FR, HR, IE, IT, LT, LV, SE
Hôtellerie et tourisme	AT, BE, EL, FR, HR, IT, LT, PT, SE
Artisanat et savoir-faire artisanal	AT, BE, EE, EL, HR, IT, LT, LV, SE
Construction	BE, EL, FR, IE, IT, LT, LV, PL
Transport et logistique	BE, CZ, EE, EL, FR, IT, LT, PL, SE
TIC	CZ, FR, IE, LV, PL, SE
Industrie	BE, FR, LV
Agriculture	EE, EL, FR
Gestion	BE, HR, PL

[30] BE, ES, IT, SE.
[31] BE, EL, ES, IT.
[32] NL, SE.
[33] BE, EE, EL, IE, IT.
[34] CY, CZ, LT.
[35] AT, BE, BG, CY, CZ, EE, ES, FI, FR, HR, HU, IE, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, SE, SI, SK, et RS.
[36] L'initiative PERCORSI crée des parcours intégrés d'inclusion sociale et de travail destinés aux mineurs non accompagnés, y compris ceux qui sont titulaires ou demandeurs de protection internationale, qui passent à l'âge adulte, ainsi qu'aux jeunes migrants qui sont entrés en Italie en tant que mineurs non accompagnés. Les parcours d'inclusion sociale et de travail sont basés sur l'outil « dotation individuelle » qui, en plus d'une allocation financière, fournit une série de services d'accompagnement. Ces services se concentrent sur l'amélioration et le développement des compétences, facilitent l'inclusion sociale et professionnelle, et soutiennent le parcours vers l'autonomie (comme la formation en cours d'emploi et les stages), grâce à l'élaboration de plans d'accompagnement personnalisés. L'initiative PERCORSI est financée par *ESF-PON Inclusione*. Voir https://integrazionemigranti.gov.it/it-it/Dettaglio-progetto/id/17/Percorsi-di-integrazione-socio-lavorativa-per-minori-non-accompagnati-e-giovani-migranti
[37] BE, EL, IT, NL, PT, SE.
[38] AT, BE, CY, CZ, DE, EE, EL, FI, HR, IE, LT, LV, MT, PL, SK.

L'Autriche et la Belgique ont déclaré des différences régionales dans les pénuries du marché du travail qui ont un impact direct sur les offres d'EFP, y compris pour les BPI. En Autriche, les besoins sont plus importants dans les *Länder* de l'ouest, en particulier dans l'industrie du tourisme. En réponse, le gouvernement a mis en place le projet de placement « b.mobil », qui promeut les placements interrégionaux pour les réfugiés reconnus, y compris le soutien à la recherche d'un logement (temporaire).
Cinq pays membres du REM[39] n'adaptent pas leurs programmes d'EFP aux pénuries du marché du travail.

3.5. Validation des compétences, connaissances et/ou aptitudes préalables

La Grèce et l'Italie ont fait état d'un processus spécial de validation des compétences, connaissances et/ou aptitudes pour les BPI et les demandeurs de protection internationale. En Italie, ce processus se déroule dans les centres provinciaux d'éducation pour adultes, les services régionaux de l'emploi, les centres pour l'emploi et les organismes de formation agréés. Il évalue la langue, les compétences de base et l'expérience acquise dans le cadre des parcours formels, non formels et informels des BPI et des demandeurs de protection internationale. Ils proposent ensuite des directives sur les options de formation les plus appropriées.
De même, en Grèce, les connaissances, aptitudes et/ou compétences préalables des bénéficiaires du programme sont évaluées par le biais d'un examen, souvent avec l'aide d'un conseiller en matière d'employabilité ou d'intégration. Les résultats conduisent à la formulation d'un plan de carrière ou d'intégration individuel.

Quatorze pays[40] valident systématiquement les connaissances, aptitudes et/ou compétences préalables de tout candidat à l'EFP, le processus d'évaluation étant le même pour les BPI et les demandeurs de protection internationale que pour leurs propres ressortissants. En Finlande, la validation est obligatoire et réglementée par la loi. La Lituanie et l'Espagne ont mentionné l'utilité de la procédure de validation lorsqu'un étranger ne dispose pas de documents attestant des qualifications acquises, notamment par des voies non formelles et/ou informelles, ou d'une expérience de travail qui ne peut être prouvée par des qualifications formelles.

Encadré 2 : Processus de validation en Lituanie

Le processus d'évaluation des demandeurs suit les mêmes procédures que pour les ressortissants lituaniens, conformément aux règles d'admission nationales. Les personnes ayant fait leurs études à l'étranger doivent soumettre la preuve de leurs résultats académiques et une déclaration du Centre pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur confirmant l'équivalence avec les qualifications lituaniennes, le cas échéant. Pour la reconnaissance de l'enseignement primaire, l'établissement d'enseignement professionnel évalue l'apprentissage du demandeur, avec le soutien du Centre si nécessaire.

En Pologne, si un étranger n'est pas en mesure de présenter l'original ou un duplicata du certificat confirmant le niveau de formation en question, il peut être admis au programme d'EFP sur la base d'une décision administrative confirmant le niveau de formation. En Irlande, la validation des acquis est une pratique courante chez la plupart des prestataires d'EFP, mais la nature du processus de validation peut varier d'une localité à l'autre. Un nombre croissant de prestataires utilisent le modèle dit de reconnaissance des acquis de l'apprentissage qui évalue et reconnaît les parcours non formels de développement des compétences, ce qui est particulièrement adapté aux groupes d'apprenants qui peuvent ne pas disposer d'une documentation formelle quant à leur éducation et leurs compétences préalables, tels que les BPI.
L'Allemagne propose une procédure de validation pour certaines professions permettant à des personnes sans qualifications professionnelles formelles de faire reconnaître et certifier leur expertise professionnelle. Les candidats retenus ont accès à un enseignement professionnel de niveau supérieur.
Les autorités publiques de 11 pays membres du REM[41] et de la Serbie ne valident pas les connaissances, aptitudes et/ou compétences préalables des BPI ou des demandeurs de protection internationale avant de les admettre dans un programme d'EFP. Toutefois, l'Autriche, la Belgique, la République tchèque et le Portugal offrent un soutien aux BPI qui cherchent à faire reconnaître leurs qualifications et formations étrangères, notamment par le biais de tests[42] et de séances de conseil[43].
La Croatie et le Portugal ont déclaré qu'en cas de documents manquants notamment, la validation pouvait prendre beaucoup de temps et retarder la participation aux programmes d'EFP.

3.6. Formation sur les compétences d'entrepreneuriat et la création d'entreprise

Trois pays[44] proposent des programmes spécialisés axés sur l'entrepreneuriat et le soutien à la création d'entreprise pour les BPI. Ces programmes couvrent une série de sujets tels que l'établissement d'un plan d'entreprise, la gestion financière, les impôts et les obligations légales. En Italie, les différents modules dotent les stagiaires de connaissances sur la planification d'entreprise, l'accès au crédit et la gestion d'entreprise, la création d'un numéro de TVA, les déclarations fiscales et la conformité réglementaire, ainsi que la comptabilité, les outils numériques et les stratégies de vente. De même, la France propose un programme de formation multi-modules. De manière exceptionnelle, elle a également créé trois incubateurs, et cinq autres sont prévus pour la période 2024-2025, grâce au programme « Entrepreneurs réfugiés » cofinancé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Inclusion et le secteur privé. Aux Pays-Bas, la formation à l'entrepreneuriat pour les BPI est souvent le résultat d'une collaboration entre divers acteurs, notamment les municipalités, la Chambre de Commerce, les ONG et les entreprises du secteur privé.

[39] BG, ES, HU, LU, SI.
[40] CY, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, LT, LU, LV, NL, PL, SE.
[41] AT, BE, BG, CY, CZ, EL, HU, MT, PT, SI, SK.
[42] AT (si requis), BE.
[43] BE, CZ.
[44] FR, IT, NL.

Huit pays[45] dispensent une formation à l'entrepreneuriat axée sur la création et la gestion d'entreprise dans le cadre de l'EFP standard. Ces programmes permettent aux BPI et/ou aux demandeurs de protection internationale munis d'un permis de travail d'accéder aux mêmes services que les ressortissants du pays. La Suède, par exemple, dispose d'un solide système de formation à l'entrepreneuriat intégré au programme national à différents niveaux d'enseignement et le SPE offre un soutien à la création d'entreprise à toute personne inscrite au programme d'intégration, y compris les BPI. Par l'intermédiaire de son service de l'emploi, la Serbie propose un programme de formation sur les compétences entrepreneuriales de base, les aspects juridiques et économiques de l'entrepreneuriat, ainsi que des ateliers sur les plans d'entreprises, qui s'adressent parfois aux demandeurs de protection internationale.

Malte mène une approche innovante en travaillant à la mise en place d'un guichet unique pour les start-ups, qui servira de centre d'information et de soutien pour tous les entrepreneurs en herbe, y compris les BPI.

La Lituanie propose des formations à l'entrepreneuriat sur une base *ad hoc* ou par projet, souvent liées à des initiatives de financement spécifiques. Dans cinq pays, les programmes d'entrepreneuriat sont cofinancés par l'UE par le biais du Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI)[46] et/ou du Fonds social européen plus (FSE+)[47], soulignant le rôle du financement de l'UE dans la promotion de l'intégration des BPI sur le marché du travail par le biais de l'auto-entrepreneuriat.

Onze pays ayant répondu[48] ne proposent pas de programmes d'EFP spécifiques visant à la formation à l'entrepreneuriat aux BPI ou aux demandeurs de protection internationale.

4. MÉCANISMES D'INCITATION ET OBLIGATIONS

4.1. Mesures d'incitation destinées aux participants

La Grèce et l'Italie ont mis en place des mesures d'incitation spécifiques pour les BPI et les demandeurs de protection internationale afin d'améliorer leur accès et leur participation aux programmes d'EFP. Il s'agit notamment d'allocations pour le logement pour les anciens mineurs non accompagnés âgés de 18 à 21 ans en Grèce, et d'indemnités mensuelles de présence et de transport et de chèques pour la garde d'enfants en Italie.

La majorité des pays membres du REM ayant répondu[49] et la Serbie offrent des avantages généraux qui ne sont pas spécifiquement destinés aux BPI ou aux demandeurs de protection internationale. Toutefois, ceux qui s'inscrivent peuvent bénéficier d'un soutien financier et logistique. En Lituanie, l'aide dépend du programme spécifique de formation professionnelle et de ses conditions respectives. Les participants peuvent avoir droit à des allocations mensuelles pour leur participation à des programmes d'EFP[50]. En Belgique, les participants ont droit à une prime financière les programmes d'EFP dans les professions en pénurie[51], et au Luxembourg pour la réussite de chaque année de formation.

Les indemnités de transport et de déplacement sont un avantage dans 14 pays[52], de sorte que les participants au programme peuvent se rendre gratuitement à la formation. L'Autriche, la République tchèque, l'Allemagne et la Lettonie prévoient des indemnités supplémentaires relatives à la distance pour stimuler la mobilité entre les régions et faciliter la participation des candidats à des programmes d'EFP loin de leur lieu de résidence principale.

Encadré 3 : Bourse de mobilité en Allemagne

Depuis le 1er avril 2024, les bourses de mobilité peuvent être utilisées comme une incitation à envisager une formation dans d'autres régions que la leur.

Afin de promouvoir la mobilité, la bourse de mobilité peut subventionner le coût de deux voyages à domicile par mois au cours de la première année de formation. Toute personne qui déménage pour suivre une formation peut demander l'une de ces aides à l'agence pour l'emploi ou au centre pour l'emploi. Cependant, la bourse de mobilité s'adresse à tous les apprentis, et pas seulement aux BPI.

La Finlande, l'Allemagne, la Lettonie et les Pays-Bas accordent des allocations ou des aides au loyer aux personnes qui ont besoin d'un logement pour participer à un programme d'EFP. La Finlande, l'Allemagne et l'Espagne fournissent des repas gratuits. L'Irlande n'accorde des allocations pour le logement que si les apprenants remplissent les critères d'éligibilité aux aides sociales correspondantes, bien que des allocations de formation, de déplacement et de repas puissent être accordées pour certains cours d'EFP irlandais sans qu'il soit nécessaire de remplir les conditions d'éligibilité aux aides sociales. Cinq pays proposent des services de garde d'enfants pendant que le parent suit un programme[53], la République tchèque apportant également une aide si le candidat à l'EFP s'occupe de l'enfant ou des enfants d'une autre personne. Un accompagnement individuel est proposé en Autriche, en République tchèque et en Allemagne afin d'apporter un soutien personnalisé et de prévenir les abandons de programmes. La République tchèque prend en charge les frais des examens médicaux nécessaires à la participation au programme d'EFP ou à l'exercice de la profession en général.

Parmi les autres types d'aides figurent l'analyse des compétences pour aider les candidats à identifier les parcours qui leur correspondent[54], les cours de langue pour permettre aux candidats de suivre le programme d'EFP dans la ou les langues

[45] AT (BPI uniquement), CY, CZ, EE, IE, MT, SE et RS.
[46] CY, IT, LT.
[47] FR, IT, LT.
[48] BE, BG, EL, ES, HR, HU, LU, LV, PL, PT, SK.
[49] AT, BE, BG, CZ, DE, EE, FI, FR (les BPI peuvent bénéficier des mesures d'incitation de droit commun telles que le compte personnel de formation, qui permet aux travailleurs tout au long de leur carrière d'exercer leur droit individuel à la formation et à la certification), HR, IE, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SK.
[50] AT, BE, BG, CY, DE, FI, HR, IE (certains programmes d'EFP, si l'apprenant lui-même répond à certains critères d'éligibilité), IT, LT, LU, LV, MT, PL, PT.
[51] En Belgique, la Région wallonne offre la prime « Avantage+ » d'une valeur de 350 € aux participants qui suivent jusqu'à la fin un programme d'EFP dans une profession en pénurie, ainsi que la possibilité de conserver 25 % des allocations de chômage pendant les trois premiers mois d'emploi dans une profession en pénurie.
[52] BE, BG, CY, CZ, DE, ES, HR, IE (certains programmes d'EFP), IT, LT, LU (transports publics gratuits), LV, NL, SK.
[53] BE, CZ, DE, IT, LV.
[54] BE, DE, EL, IT, LV, PL (conseils individuels en matière d'emploi), SE (cartographie des compétences et élaboration d'un plan d'action).

du pays d'accueil[55], les cours d'éducation ou d'intégration civique pour les aider à s'adapter à l'environnement (de travail)[56], les cours d'éducation numérique[57], et les séances d'information sur les parcours d'EFP disponibles[58]. En Autriche, par exemple, le Fonds autrichien d'intégration offre aux travailleurs ressortissants de pays tiers ayant des perspectives de séjour à long terme la possibilité de suivre des cours d'allemand, y compris au sein de l'entreprise. En cas de difficultés liées à l'intégration sur le lieu de travail (par exemple, égalité femme-homme), des cours de formation sur l'ordre juridique et les systèmes de valeurs autrichiens et européens peuvent être proposés.

4.2. Mesures d'incitation destinées aux employeurs

Quatre pays membres du REM[59] offrent des avantages aux employeurs spécifiquement pour l'emploi de BPI et/ou de demandeurs de protection internationale.

Avantages à l'embauche de BPI et/ou de demandeurs de protection internationale dans le cadre d'un apprentissage

L'Italie est le seul pays membre du REM à offrir des avantages aux employeurs qui recrutent à la fois des demandeurs et des bénéficiaires d'une protection internationale, principalement pour promouvoir les volets « en cours d'emploi » des programmes de formation professionnelle. L'Estonie, les Pays-Bas et la Suède proposent des avantages non financiers et/ou financiers aux employeurs qui embauchent des BPI. Ils apportent leur soutien à l'intégration réussie des BPI sur le lieu de travail par le biais de la traduction/ d'un soutien linguistique et d'un mentorat. Les Pays-Bas et l'Italie offrent tous deux une indemnité financière aux employeurs qui dispensent une formation en cours d'emploi dans le cadre de programmes d'EFP. En Italie, il s'agit d'allègements fiscaux pour les employeurs et d'allocations (limitées) pour les maîtres de stage, financés par des fonds nationaux et européens et activés en fonction des besoins du marché. Aux Pays-Bas, les employeurs peuvent demander jusqu'à 24 000 € pour employer jusqu'à quatre BPI ; au total, le ministère néerlandais des Affaires sociales et de l'Emploi a débloqué 10,5 millions d'euros de subventions entre 2024 et 2026. Les conditions d'obtention de la subvention comprennent l'élaboration d'un plan d'activité pour chaque apprenti et la confirmation par l'employeur qu'il fournira au candidat un contrat de travail (d'apprentissage) d'au moins 20 heures par semaine pour une période d'au moins un an.

Les autres pays ayant répondu n'ont pas mentionné d'avantages spécifiques pour le groupe cible des BPI et des demandeurs de protection internationale. Cependant, 11 pays[60] offrent des avantages aux employeurs proposant des apprentissages en général afin de soutenir les volets « en cours d'emploi » des programmes d'EFP, ce qui peut également profiter aux BPI et aux demandeurs de protection internationale (voir section 3.1). Il s'agit notamment d'une indemnité financière pour la formation des apprentis par le remboursement du salaire du stagiaire[61], de subventions pour la rémunération du travail du tuteur[62], d'une exonération totale ou partielle des charges sociales[63], d'une subvention pour l'achat d'équipements de travail[64], d'avantages fiscaux[65] et de frais de formation pour l'apprenti[66] ou les maîtres d'apprentissage[67]. Pour les formateurs, des services de coaching et d'accompagnement sont disponibles en Autriche pour optimiser les structures de formation et les processus sur le lieu de travail, tandis que Chypre incite les employeurs à concevoir, organiser et mettre en œuvre des programmes de formation en entreprise pour soutenir la réintégration des chômeurs de longue durée.

Avantages pour l'embauche de BPI et/ou de demandeurs de protection internationale après l'achèvement de programmes d'EFP

L'Italie, les Pays-Bas et la Suède ont mentionné des programmes d'incitation à l'emploi des demandeurs et/ou bénéficiaires de protection internationale qui ont suivi jusqu'au bout un programme d'EFP. En Italie, les employeurs peuvent bénéficier d'un allègement fiscal pour l'embauche de demandeurs ou de bénéficiaires d'une protection internationale. Toutefois, ces mesures ne sont pas structurelles et ne sont activées qu'en fonction des besoins du marché du travail. Aux Pays-Bas, une subvention salariale temporaire, qui comprend un montant fixe lié à la valeur du salaire du BPI, pour tout soutien linguistique supplémentaire, accompagnement et/ ou productivité du travail plus faible, est prévue. Les municipalités peuvent également offrir une indemnité pour les dépenses engagées par un employeur, par exemple pour des accompagnements, une formation ou l'adaptation du lieu de travail. De même, en Suède, les employeurs peuvent recevoir une contribution pour la rémunération des BPI embauchés.

L'Irlande et Malte disposent de systèmes d'incitation génériques, qui sont également applicables aux BPI. Il s'agit d'une aide financière aux employeurs qui engagent des chômeurs de longue durée ou des personnes défavorisées, dont les BPI (et, en Irlande, les candidats titulaires d'une autorisation d'accès au marché du travail). Le montant exact varie considérablement, avec une subvention de 200 à 300 € par semaine à Malte, et une bourse pouvant atteindre 10 000 € versée sur une période de 18 mois en Irlande.

[55] AT, BE, CZ, DE, EL, IE, IT, LV, NL, PL, SE.
[56] AT, BE, CZ, DE, IT, LV, NL, SE.
[57] BE, CZ, LV.
[58] BE et RS.
[59] EE (BPI uniquement), IT, NL, SE.
[60] AT, BE, BG, CY, CZ, EE, FR, LU, LV, PT, SK.
[61] AT, BG, CY, CZ, EE, FR, LU (partiel), LV, PT, PL, SK.
[62] LV.
[63] BE, FR, LU.
[64] LV.
[65] SK.
[66] BE, EE, LV (l'employeur est tenu d'employer le chômeur pendant au moins trois mois après la fin de la formation. Si le chômeur n'est pas embauché à l'issue de la formation sans justification, l'employeur doit rembourser à l'Agence nationale pour l'emploi les fonds utilisés pour couvrir les frais de formation).
[67] FR.

4.3. Obligations de participation

L'Italie est le seul pays à avoir indiqué obliger spécifiquement les BPI et/ou les demandeurs de protection internationale à suivre jusqu'au bout les programmes d'EFP. Par exemple, dans le cadre du programme PUOI PLUS (FAMI-FSE+), les participants aux stages reçoivent une allocation mensuelle pour une durée maximale de six mois, à condition qu'ils assistent à au moins 70 % des heures prévues chaque mois. Le non-respect de ce seuil entraîne la suspension de l'allocation et, en cas de cessation anticipée, l'impossibilité d'activer un nouveau parcours de formation pour le même bénéficiaire. Dix autres pays membres du REM[68] imposent des obligations à toutes les personnes qui participent à un programme d'EFP, dont les BPI et les demandeurs de protection internationale. Les obligations les plus courantes concernent la présence aux cours. La République tchèque, l'Italie, Malte et la Lettonie attendent des BPI et des demandeurs de protection internationale qu'ils assistent à au moins 70 à 80 % de tous les cours, tandis que la République tchèque et la Lettonie attendent des stagiaires qu'ils passent un examen final, dans les 90 jours suivant la fin de la formation en Lettonie.

Les personnes qui quittent les programmes sans justification valable (en Croatie ou en Suède, par exemple, il peut s'agir d'une hospitalisation, d'une maladie grave, de la maladie d'un enfant, avoir trouvé un emploi) peuvent en subir les conséquences. Il s'agit notamment de la suspension[69] ou d'une demande de remboursement[70] des allocations de formation, ainsi que de toute autre dépense prise en charge dans le cadre de la formation, par exemple les frais de déplacement, en Croatie.

Bien qu'il n'impose pas de sanctions financières à ceux qui abandonnent les programmes d'EFP, le Luxembourg met fin au contrat d'apprentissage pour les étudiants qui ne suivent pas (suffisamment) les cours sans justification valable. En France, bien qu'il n'y ait pas d'obligation explicite de réussite dans un délai précis, le programme AGIR exige une participation active et un engagement de la part des BPI afin d'assurer leur bonne intégration dans la société française. Les participants peuvent être exclus du programme sous certaines conditions.

En Irlande, les BPI ou les demandeurs de protection internationale qui participent à des programmes d'EFP ne sont pas tenus de suivre la formation jusqu'à son terme avec succès et ne risquent pas de sanctions s'ils abandonnent. Toutefois, il peut y avoir une possibilité indirecte de sanctions pour les participants à l'EFP qui perçoivent une allocation ou une prestation de demandeur d'emploi.

Douze pays membres du REM ayant répondu[71] et la Serbie n'imposent pas d'obligations aux BPI ou aux demandeurs de protection internationale en ce qui concerne leur participation à des programmes d'EFP.

5. NOMBRE ET NATIONALITÉ DES PARTICIPANTS AUX PROGRAMMES D'EFP

Les autorités publiques de six pays membres du REM ayant répondu et de la Serbie[72] disposent de données ventilées sur le nombre de BPI et/ou de demandeurs de protection internationale ayant participé à des programmes d'EFP. La France[73], l'Italie et les Pays-Bas collectent des données globales sur leurs inscriptions, mais celles-ci ne sont pas ventilées par pays d'origine ou par type de programme d'EFP suivi.

Parmi les sept pays qui ont fait mention de données ventilées[74], le plus grand nombre de BPI et/ou de demandeurs de protection internationale ayant participé à des programmes d'EFP au cours des trois dernières années provenait de Syrie (les sept pays[75]), d'Afghanistan (cinq pays[76]), et de Somalie (cinq pays)[77].

Les pays d'origine de ceux qui ont suivi des programmes d'EFP varient généralement beaucoup entre les pays membres du REM et la Serbie et couvrent tous les continents, y compris l'Afrique[78], l'Europe de l'Est[79], l'Asie[80] et l'Amérique latine[81].

Peu d'informations sont disponibles sur l'orientation sectorielle ou professionnelle des programmes d'EFP les plus fréquentés par les BPI ou les demandeurs de protection internationale. Dans les trois pays disposant de données ventilées (Malte, Portugal, Suède), l'un des programmes les plus populaires concerne l'hôtellerie et le tourisme. La santé et l'aide sociale, la garde d'enfants et les transports sont populaires en Suède, tandis que les TIC et la sécurité sont populaires à Malte.

[68] CZ, EL, FR, HR, LT, LU, LV, MT, NL, SE.
[69] IT.
[70] CZ, HR, LV, NL, PL, SE.
[71] AT, BE, BG, CY, EE, ES, FI, HU, PL, PT, SI, SK.
[72] AT, HR, IE, MT, PT, SE et RS.
[73] Seul les BPI bénéficiant d'un EFP dédié, comme le programme AGIR.
[74] AT, HR, IE, MT, PT, SE et RS.
[75] AT, HR, IE, MT, PT, SE et RS.
[76] AT, IE, MT, PT, SE.
[77] AT, IE, MT, PT, SE.
[78] Outre la Somalie: Nigeria (IE, MT), Soudan (MT, PT), Érythrée (MT, SE), Burundi (RS), Côte d'Ivoire (HR), Libye (MT).
[79] Ukraine (AT, MT), Russie (AT, HR).
[80] Outre l'Afghanistan : Irak (PT, SE), Iran (RS), Pakistan (MT), Turquie - également sur le continent européen - (HR), Sri Lanka (HR).
[81] Cuba (HR), Venezuela (MT), Brésil (IE).

6. BONNES PRATIQUES ET DÉFIS

6.1. Bonnes pratiques

Collaboration avec le secteur privé

La France et l'Italie ont partagé des exemples de bonnes pratiques sur la collaboration avec le secteur privé pour les programmes d'EFP destinés aux BPI. La France a développé des partenariats avec des entreprises pour favoriser l'intégration socioprofessionnelle du groupe cible, tout en sensibilisant les employeurs à leur potentiel. Dans le département de la Loire, des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs sont réunies par les services de l'État, l'opérateur du programme AGIR[82] et le club local « Les entreprises s'engagent » pour construire une société inclusive, qui bénéficie également aux stagiaires de la formation professionnelle pour les BPI. Des plateformes dédiées à la formation et à l'emploi des BPI ont été mises au point à l'échelle locale pour offrir un accompagnement personnalisé, mettre l'accent sur le dépassement du traumatisme de l'exil par la construction d'un projet de vie, lutter contre la victimisation, mettre les compétences professionnelles antérieures au cœur du processus d'intégration et trouver les moyens de valoriser ces compétences en fonction des besoins de la société d'accueil. En Italie, en vertu d'une convention entre le ministère de l'Intérieur, le ministère du Travail et les partenaires sociaux du secteur de la construction, des écoles de construction réparties dans plus de 40 provinces italiennes dispensent depuis 2023 des formations aux migrants vulnérables accueillis dans le cadre du système d'accueil. Ces personnes sont ensuite aidées pour obtenir un emploi grâce à des stages en entreprise.

Combinaison programmes d'EFP – travail

Les Pays-Bas et le Portugal ont souligné des expériences encourageantes de programmes combinés d'apprentissage et de travail. Un projet pilote mené avec deux employeurs (Liander et Stedin) aux Pays-Bas en 2020 a donné des résultats positifs, 84 % des participants ayant suivi à terme et avec succès leur formation en cours d'emploi. Le projet portugais « Refutur », un cours de formation professionnelle en deux phases (formation en classe et formation sur le tas) promu par l'Autorité nationale portugaise du tourisme, a montré un taux d'employabilité élevé après la formation pour les participants dans les domaines de la restauration et de l'hôtellerie. Notamment, le cursus associe une formation professionnelle telle que la gestion d'un hôtel ou d'un restaurant à des modules d'intégration tels que l'apprentissage d'une langue ou d'une culture. L'Italie a mentionné le projet *Protezione Unita a Obiettivo Integrazione* (Protection avec objectif d'intégration) comme un exemple de bonne pratique. De 2019 à 2023, environ 3 000 BPI et demandeurs de protection internationale ont bénéficié d'un soutien à l'employabilité, tel que des directives et des allocations de stage.

Guichets uniques

En Irlande, plusieurs acteurs, dont le DFHERIS, décrivent le modèle irlandais d'offre d'EFP via les ETB locaux[83] comme une bonne pratique. Parce que les ETB fonctionnent comme des guichets uniques pour la formation des adultes plutôt que de se concentrer exclusivement sur la formation professionnelle, les programmes d'EFP peuvent être intégrés à d'autres services éducatifs, tels que la formation linguistique et l'alphabétisation, les compétences numériques et l'apprentissage culturel (en fonction des disponibilités locales). Les ETB sont bien ancrés dans leurs communautés locales, ce qui permet une coopération étroite avec les employeurs locaux et les prestataires de services non gouvernementaux afin de compléter, d'améliorer et d'étendre l'offre d'EFP.

Reconnaissance des acquis de l'apprentissage

Les initiatives de reconnaissance des acquis de l'apprentissage (RPL) ont été mentionnées comme de bonnes pratiques par l'Irlande et la Lettonie. En Irlande, le modèle de RPL offre un outil d'évaluation qui vise à reconnaître et à valider de manière flexible les parcours non formels de développement des compétences. En tant que tel, il est particulièrement pertinent pour les groupes d'apprenants qui n'ont pas de documents attestant de leur formation antérieure, tels que les BPI et les demandeurs de protection internationale. Après la publication de la boîte à outils pour le RPL en 2022, un réseau de partage d'informations a été mis en place pour généraliser le modèle dans les ETB et, à terme, rationaliser la prestation de services d'EFP en Irlande. En Lettonie, le projet cofinancé par le FSE+ « Soutien à l'évaluation des compétences professionnelles », mis en œuvre par l'Agence nationale pour l'emploi, offre la possibilité aux chômeurs, y compris aux BPI, de recevoir une récompense financière pour l'évaluation de leurs compétences professionnelles acquises en dehors du système éducatif formel. En Pologne, l'Agence locale pour l'emploi peut rembourser les frais facturés par l'institution de certification pour la validation et la certification des qualifications, jusqu'à concurrence du montant du salaire moyen du pays, à la demande de la personne sans emploi inscrite ou du demandeur d'emploi (dont les BPI).

Personnes de référence

L'implication de formateurs réfugiés eux-mêmes, dont la culture et les compétences linguistiques sont similaires à celles des participants constitue une bonne pratique en Autriche. L'Autriche fait également état d'expériences positives concernant l'implication de membres de la communauté d'accueil qui sont des professionnels accomplis en tant que mentors pour aider les migrants à acquérir les qualifications nécessaires et à entrer sur le marché du travail. Des approches similaires de mentorat sont mises en œuvre au Luxembourg. En

[82] Programme de soutien global et individualisé à l'intégration des réfugiés, lancé par le ministère de l'Intérieur, en collaboration avec les ministères du Travail et du Logement, l'OFII, et la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés en 2022.
[83] Les ETB fonctionnent comme un guichet unique pour l'éducation des adultes, offrant une formation professionnelle, une formation linguistique et, dans le cas d'un petit nombre de réfugiés réinstallés, une orientation culturelle et civique à l'arrivée.

Grèce, les programmes sous la supervision du ministère des Migrations et de l'Asile fournissent un EFP par le biais d'une approche personnalisée (par exemple, un plan individuel de carrière/d'intégration), ou dans des laboratoires spécialement conçus qui stimulent des environnements de travail réels, ainsi que par le biais d'outils numériques innovants alimentés par l'intelligence artificielle (IA).

Utilisation du matériel de communication

La Belgique utilise l'application de traduction visuelle *First Aid Communication Tool* (FACT) pour faciliter la communication sur le lieu de travail entre les personnes ne parlant pas le néerlandais ou le français et les entreprises de différents secteurs. L'application contient des modules sur le vocabulaire des secteurs en demande. La Pologne propose des supports pédagogiques multimédias sur l'orientation professionnelle et d'autres sujets à tous les étudiants, y compris ceux issus de la migration, par le biais d'une plateforme éducative intégrée.

6.2. Défis

Barrières linguistiques

Les barrières linguistiques représentent de loin la plus grande difficulté pour l'offre de programmes d'EFP aux BPI et/ou aux demandeurs de protection internationale, d'après les retours de plus de deux tiers des pays membres du REM ayant répondu et la Serbie[84]. De nombreux BPI et demandeurs de protection internationale ne parlent pas la ou les langues du pays d'accueil, ou pas suffisamment bien, ce qui complique l'accès aux programmes de formation et une communication efficace en classe, et entraîne des malentendus et une moins bonne intégration sur le marché du travail. En Irlande et au Luxembourg, les programmes d'apprentissage linguistique sont intégrés dans le système d'EFP, mais les BPI doivent atteindre un certain niveau de compétence avant de pouvoir accéder à la formation professionnelle, ce qui constitue un obstacle supplémentaire pour les nouveaux arrivants. La Finlande a réservé un financement de projet de 8 millions d'euros pour 2023-2027 afin de renforcer les connaissances linguistiques du personnel enseignant pour aider les étudiants de finnois seconde langue à mener à terme leurs études. Le gouvernement reconnaît que les étudiants ayant le finnois comme seconde langue, dont les BPI, ont moins de chances de suivre leurs études jusqu'au bout si le personnel enseignant de l'organisme d'EFP ne dispose pas d'une formation linguistique suffisante et si les étudiants ne reçoivent pas le soutien linguistique nécessaire.

La Suède a mentionné la difficulté pour les tuteurs de langue maternelle et les enseignants spécialisés dans les matières de travailler en étroite collaboration, en particulier dans les petites villes, où les enseignants des filières professionnelles sont parfois les seuls à enseigner leur matière à l'école.

Reconnaissance des acquis de l'apprentissage

Neuf pays membres du REM[85] ont mentionné des difficultés dans la reconnaissance de l'apprentissage préalable et des qualifications obtenues dans le pays d'origine. De ce fait, les BPI sont soit incapables de valider leurs compétences antérieures, soit confrontés à de longues procédures bureaucratiques pour les faire reconnaître. Alors que la Lettonie a mentionné des difficultés pour les BPI à présenter la preuve nécessaire de la formation antérieure comme condition d'admission à l'EFP, l'Autriche et la Croatie ont souligné la longueur des processus de reconnaissance, malgré des simplifications, telles que la loi autrichienne sur la reconnaissance et l'évaluation.

Manque de programmes d'EFP adaptés

La troisième difficulté majeure est le manque de programmes d'EFP adaptés aux besoins spécifiques des BPI et/ou des demandeurs de protection internationale, comme l'ont déclaré six pays[86]. Malte a souligné que les différences culturelles peuvent avoir un impact sur le processus d'apprentissage, car les systèmes éducatifs et les méthodes d'enseignement peuvent être très différents de ceux de leur pays d'origine. Cela peut affecter la manière dont les individus s'adaptent aux programmes d'EFP et s'intègrent sur le marché du travail. Selon l'Italie, le manque de formateurs correctement formés dans les contextes interculturels peut limiter l'efficacité de l'enseignement, car les enseignants et les tuteurs ne reçoivent pas toujours une formation spécifique sur la sensibilité culturelle, les traumatismes liés à la migration et les méthodologies d'enseignement les plus adaptées à ce groupe cible.

L'Irlande et l'Italie ont indiqué que la fragmentation des programmes d'EFP constituait une difficulté. En Italie, où les politiques de formation relèvent de la responsabilité des régions, l'offre de cours d'EFP varie considérablement sur le territoire, ce qui crée des disparités dans les possibilités d'accès. De même, en Irlande, la nature locale du modèle d'offre irlandais, ainsi que les différents critères d'éligibilité, peuvent rendre le paysage de l'EFP complexe et difficile à cerner en particulier pour les groupes de stagiaires BPI et les demandeurs de protection internationale.

La France a mis l'accent sur le manque de connaissance et de visibilité des programmes de formation et du cadre juridique pour l'emploi, la formation et les stages, ainsi que les faibles allocations de formation, autant d'éléments qui limitent l'accès des BPI aux programmes et créent une préférence pour l'entrée directe sur le marché du travail lorsque c'est possible. Elle a également identifié des effets de déclassement parfois inhérents à la logique de certains programmes, où une formation conçue dans un but professionnel peut finir par limiter les participants à des professions spécifiques, alors qu'une formation non spécialisée peut offrir des opportunités plus larges.

[84] AT, BE, CZ, EE, FI, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, SE, SK, et RS.
[85] AT, CZ, ES, HR, IT, LU, LV, PL, PT.
[86] BE, IT, LT, LU, MT, PT.

La traduction a été réalisée par le REM France

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Site web du REM : http://ec.europa.eu/emn
Page LinkedIn du REM : https://www.linkedin.com/company/european-migration-network
Compte REM sur X : https://x.com/emnmigration
Chaîne YouTube du REM : https://www.youtube.com/@EMNMigration

POINTS DE CONTACTS NATIONAUX DU REM

Autriche www.emn.at/en/
Belgique www.emnbelgium.be/
Bulgarie www.emn-bg.com/
Croatie emn.gov.hr/
Chypre www.moi.gov.cy/moi/crmd/emnncpc.nsf/ home/home?opendocument
République tchèque www.emncz.eu/
Estonie www.emn.ee/
Finlande emn.fi/en/
France www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM3/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM2
Allemagne www.bamf.de/EN/Themen/EMN/emnnode.html
Grèce https://migration.gov.gr/emn/
Hongrie www.emnhungary.hu/en
Irlande www.emn.ie/
Italie www.emnitalyncp.it/
Lettonie www.emn.lv
Lituanie www.emn.lt/
Luxembourg emnluxembourg.uni.lu/
Malte emn.gov.mt/
Pays-Bas www.emnnetherlands.nl/
Pologne www.gov.pl/web/european-migration-network
Portugal rem.sef.pt/en/
Roumanie www.mai.gov.ro/
Espagne www.emnspain.gob.es/en/home
Slovaquie www.emn.sk/en
Slovénie emnslovenia.si
Suède www.emnsweden.se/
Norvège www.udi.no/en/statistics-and-analysis/european-migration-network---norway#
Géorgie migration.commission.ge/
Moldavie bma.gov.md/en
Ukraine dmsu.gov.ua/en-home.html
Monténégro www.gov.me/mup
Arménie migration.am/?lang=en
Serbie kirs.gov.rs/eng
République de Macédoine du Nord
https://mvr.gov.mk/
Albanie